

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6774/87 (Presse 89)

1170th Council meeting

- Industry -

Luxembourg, 1 June 1987

President: Mr Philippe MAYSTADT

Minister for Economic Affairs
Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Philippe MAYSTADT Minister for Economic Affairs

Denmark:

Mr Nils WILHJELM Minister for Industry

Germany:

Mr Martin BANGEMANN Federal Minister for Economic Affairs

Mr Dieter von WÜRZEN State Secretary, Federal Ministry of Economic Affairs

Greece:

Mr Constantinos LYBEROPOULOS Ambassador, Permanent Representative

Spain:

Mr Carlos WESTENDORP Y CABEZA Ambassador, Permanent Representative

France:

Mr François SCHEER Ambassador, Permanent Representative

Ireland:

Mr Albert REYNOLDS Minister for Industry and Commerce

Italy:

Mr Pietro CALAMIA Ambassador, Permanent Representative

Luxembourg:

Mr Jacques POOS

Minister for Economic Affairs

Mr Johny LAHURE

State Secretary for Economic
Affairs

Netherlands:

Mr P.C. NIEMAN

Ambassador, Permanent
Representative

Portugal:

Mr Luis Manuel PEGO TODO-BOM

State Secretary for Industry
and Energy

United Kingdom:

Sir David HANNAY

Ambassador, Permanent
Representative

o

o

o

Commission:

Mr Karl-Heinz NARJES

Vice-President

Mr Peter SUTHERLAND

Member

IRON AND STEEL POLICY - President's conclusions

In accordance with the conclusions it had adopted at its meeting on 19 March 1987, the Council heard the Commission's report on its talks with Eurofer and the undertakings and governments concerned. The Council confirmed that the rules of the code of aid currently in force had been fully complied with.

Together with the Commission, it noted that the closures currently proposed by the undertakings were not sufficient to resolve the difficulties arising from the existence of substantial surplus production capacity.

Whilst reaffirming that it was for the undertakings themselves to decide which plant had to be closed, the Council asked the Commission to put forward Community measures which might prompt those undertakings to reduce existing surplus capacity without jeopardizing the situation of undertakings which had become profitable again.

The Council and the Commission confirmed that alongside the rationalization of the European steel industry, accompanying measures to cover the social, occupational retraining and regional reconversion aspects should be laid down, in compliance with the provisions on aid.

The Council noted that the Commission would submit proposals to it before the end of July covering all aspects of restructuring so that the Community steel industry might quickly become competitive again, in an orderly framework and in such a way as to keep to a minimum the regional and social consequences of unavoidable closures. These proposals would have to take account of the special interests of Spain and Portugal in accordance with the Accession Treaty and provide for measures aimed at harmonious integration for them.

In this connection, the Council noted the Commission's conclusion that, in the future, it would be possible to set up a simpler and more transparent quota system which would be updated in the light of actual situations and would include Community restructuring incentives.

The Council stressed the importance it attached to the implementation of the external aspects.

The Council agreed to take a decision on these questions at its meeting on 21 September 1987 on the basis of the Commission's proposals.

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted in the official languages of the Communities a Decision concerning the extension (by 5 years until the end of 1992) of the period of validity of Council Decision 85/214/EEC of 26 March 1985 and Council Decision 86/23/EEC of 4 February 1986 (in the context of the CADDIA programme).

ECSC

The Representatives of the Governments of the Member States, meeting within the Council, adopted in the official languages of the Communities a Decision on certain measures to be applied, in respect of State-trading countries, to trade in iron and steel products covered by the ECSC Treaty.

Bruxelles, le 27 mai 1987.

433

NOTE BIO(87) 144 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Préparation du Conseil Industrie - 1er Juin (W. HELIN)

- Sidérurgie : un débat d'orientation indispensable

L'acier européen est à nouveau confronté à un défi majeur : s'il veut rester compétitif, il doit se défaire de quelque 30 millions de tonnes de surcapacité structurelle qui pèsent sur le marché sidérurgique européen à l'horizon de 1990, indépendamment d'ailleurs de quelque 4 millions de tonnes d'excédents de capacité identifiés pour la sidérurgie espagnole.

L'exercice est d'autant plus compliqué que, contrairement à la situation caractérisant la sidérurgie au moment du plan anti-crise antérieur (le "Plan Davignon" de 1981 à 1985) :

- Il n'y a pas aujourd'hui de majorité, loin s'en faut, de gouvernements prêts à accorder des aides à la sidérurgie,

- dans la phase de restructuration qui s'annonce, de l'avis des experts, certains sites de production devraient être carrément fermés.

A cela s'ajoute une autre difficulté : sur le plan social, les fermetures nécessaires se traduiraient selon des estimations diverses par des pertes d'emplois de l'ordre de 80 000 unités.

Si le chiffre global d'excédent de capacité n'est contesté par personne, il est apparu clairement que la solution à cette nouvelle restructuration implique la responsabilité des milieux politiques (Commission et gouvernements). EUROFER, le groupement des grandes entreprises sidérurgiques de la Communauté, a en effet signalé au Vice-Président Narjes à la mi-mai que, seuls, les sidérurgistes européens ne sont pas en mesure de trouver une solution au problème (voir IP (87) 191 du 15 mai 1987).

Face à cette situation, la Commission européenne prendra ses responsabilités. Elle a annoncé d'ores et déjà pour la mi-juillet une initiative d'ensemble dont l'élément central sera constitué par une réponse aux problèmes sociaux et régionaux que ne manqueront pas de poser les effets de la restructuration sidérurgique. Dans ce contexte, le Vice-Président Narjes indiquera aux Ministres de l'Industrie des Douze lundi à Luxembourg que l'initiative de la Commission européenne fait déjà l'objet d'une série de réflexions destinée à mettre au point des formules de financement qui doivent notamment inciter au réinvestissement dans les régions sidérurgiques touchées.

Pour que l'opération réussisse toutefois, les gouvernements devront prendre également une part de responsabilité financière dans ce contexte. Or, il faut bien constater que si, sur le plan des principes, les Ministres admettent la nécessité d'un "volet social" dans la sidérurgie, ils deviennent carrément schizophrènes quand il s'agit de doter cette action de moyens financiers nationaux comparables à ceux proposés par la Commission européenne au titre du budget de la CEEA.

Le débat d'orientation qui doit s'engager lundi à Luxembourg constitue donc un passage obligé en vue de dégager un futur consensus politique autour de l'initiative annoncée par la Commission européenne.

Préparation du Conseil Energie (2 Juin 1987)

Nous vous renvoyons à la MEMO 64/87 de ce 27 mai 1987 qui contient les principaux éléments de la discussion des Ministres de l'Energie.

Rendez-vous de midi du 27.5.1987 (E. REUTER)

Politique de concurrence

Le Porte-Parole a également fait part d'un certain nombre de décisions que la Commission vient de prendre dans le domaine de la concurrence. Ainsi, la Commission vient de charger M. Sutherland de procéder à des consultations avec les Etats membres en vue de l'élaboration d'un règlement concernant des accords de licence de know-how. La Commission a approuvé les grandes lignes d'un avant-projet de règlement qui prévoit des exemptions par catégorie d'accords de know-how. Le know-how, parent pauvre du droit des brevets ne fait pas l'objet de législations nationales et l'approche de la Commission permettra de garantir la sécurité juridique des contrats de licence par rapport aux règles de concurrence. De ce fait, l'innovation et la diffusion de nouvelles techniques dans le marché commun devraient être facilitées.

La Commission a également approuvé une législation cadre espagnole concernant les aides régionales dans ce pays. Sont concernées des régions en retard structurel couvrant 65% de la population de l'Espagne. Cette décision reflète la mise en oeuvre des principes adoptés par la Commission en avril 1987 au sujet des régions en retard et les régions en déclin.

La Commission vient d'envoyer un avis motivé au gouvernement de la Grèce qui déclare le monopole pétrolier de ce pays incompatible avec le Traité. Le gouvernement grec dispose de deux mois pour démanteler ce monopole.

Il faut signaler également que M. Sutherland a eu aujourd'hui, avec les ministres de l'économie des Länder de la RFA, un échange de vues de deux heures qui a porté sur les aides régionales.

Amitiés,
G ANOUIL



Luxembourg, le 1er juin 1987

NOTE BID 144 (suite) ⁴ AUX BUREAUX D'INFORMATION
COPIE AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL INDUSTRIE DU 1ER JUIN (W. HELIN)

- Sidérurgie : Le volet social et régional au centre de la discussion

Les Ministres de l'Industrie des Douze ont constaté une nouvelle fois lundi à Luxembourg que parallèlement à l'assainissement indispensable de la sidérurgie européenne, des mesures d'accompagnement en matière sociale et des mesures de reconversion professionnelle et régionale devront être prises. Avant la fin du mois de juillet 1987, la Commission européenne présentera les différents éléments d'une initiative d'ensemble dans ce sens. Les Ministres de l'Industrie des Douze doivent se revoir le 21 septembre prochain pour prendre une décision sur les propositions de la Commission européenne.

Au cours d'une conférence de presse à l'issue du Conseil, le vice-Président Narjes a rappelé que l'analyse de la situation en matière de surcapacité structurelle faite par la Commission européenne est partagée par l'ensemble des gouvernements : à savoir l'existence d'excédents de capacités de l'ordre de 30 millions de tonnes à l'horizon de 1990.

"Dans le paquet que nous proposerons dans le courant du mois de juillet, les mesures sociales et régionales et surtout leur financement joueront un rôle central" a dit M. Narjes. Il a rappelé à cet égard qu'en additionnant les données annoncées par les entreprises concernées, le volume de pertes d'emplois d'ici au début des années 90 dans la sidérurgie européenne devrait s'élever à environ 80 000 unités.

"Pour éviter l'attentisme et empêcher que des entreprises ne reportent des décisions de restructuration, la Commission européenne, quant à elle, n'exclue pas une application rétroactive du "volet social" sidérurgique. Contrairement à ce que certains Etats membres affirment, les moyens dont dispose la CECA ne suffiront pas et il ne saurait être question de piller les réserves de la CECA. Mais ce que la Commission veut éviter en tout état de cause, c'est la discontinuité dans l'effort de protection sociale au bénéfice des travailleurs de la sidérurgie", a encore dit M. Narjes.

Amitiés,
W. HELIN

Luxembourg, le 2 Juin 1987.

NOTE BIO(87) 144 (suite 2 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL ENERGIE (2 Juin 1987) (W. HELIN)

- Gaz naturel

La Communauté européenne et les gouvernements nationaux devraient encourager une plus grande intégration du réseau gazier, un élément qui améliore la sécurité d'approvisionnement et constitue un élément important vers un marché du gaz naturel dans la Communauté. Telle est la conclusion politique qu'ont adoptée mardi à Luxembourg les Ministres de l'Energie des Douze qui avaient été saisis en décembre 1986 d'une communication en matière de gaz naturel par la Commission européenne (voir P 102/86).

- Efficacité énergétique

Les Ministres ont entendu l'analyse qu'a faite M. Mosar dans laquelle ce dernier s'est montré inquiet de l'évolution récente de la situation énergétique dans la Communauté. En substance, la Commission craint que l'objectif adopté par les Douze à l'horizon de 1995, à savoir une déconnexion encore plus grande entre consommation d'énergie et activité économique (voir MEMO 64/87) ne soit pas atteint. Les Douze se sont engagés en conclusion des débats à poursuivre l'effort comme convenu.

- L'énergie et le grand marché de 1992

Dans un premier débat d'orientation, les Ministres de l'Energie ont été unanimes à reconnaître l'importance des problèmes soulevés par la Commission européenne, ils se sont engagés, comme le leur a demandé M. Mosar, à mettre au point dans les plus brefs délais avec la Commission européenne, l'inventaire des diverses mesures nationales qui peuvent constituer un obstacle à la réalisation de ce vaste marché intégré dans le contexte de l'énergie.

- Situation dans le Golfe

En réponse à plusieurs questions de la presse à l'issue du Conseil, M. Mosar a indiqué que cette question n'a pas été débattue au Conseil. Cela étant, a-t-il dit, je ne souhaite pas être alarmiste. D'autant plus que nos importations en provenance de cette région diminuent d'année en année. Cette tendance s'est encore vérifiée récemment puisque nos achats de pétrole brut en provenance du Golfe sont passés de 35 % de notre approvisionnement total au premier trimestre de 1986 à 31 % au cours des trois premiers mois de 1987. Quant aux importations de produits raffinés en provenance du Golfe, elles sont restées stationnaires à un volume de 17 % des importations nettes. Concrètement, a encore souligné M. Mosar, la moitié seulement des exportations de brut vers la Communauté transite par le détroit d'Hormuz et une bonne partie des produits pétroliers sont expédiés au départ de la Mer Rouge.

En tout état de cause, a conclu M. Mosar, sans tomber dans l'alarmisme, il paraît souhaitable que les Etats membres et la Commission maintiennent un étroit contact sur tout développement nouveau. Indépendamment d'ailleurs des incidents récents, une réunion de routine d'un groupe constitué d'experts nationaux et de représentants de la Commission européenne en matière d'approvisionnement pétrolier était déjà prévue pour le 19 juin prochain. Cela va de soi, a dit M. Mosar, qu'à cette occasion, outre l'évolution du marché pétrolier, le dernier développement de la situation dans le Golfe devrait être évoqué.

Amitiés,
W. Hélin